



Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 31

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00131/2025 du 28/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni pour une deuxième lecture en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUIMADI, après convocation légale en date du 22 août 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (27)

OBJET :

**Autorisation de signature
de la convention de
préfinancement de
subvention auprès de
l'AFD de 5 établissements
scolaires en modulaires**

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUEDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabanti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (18)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamelidine HAIDAR (Conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Anzimiya HOUIMADI (Conseillère municipale), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUEDHOIR, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayat KASSIM, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Said MALIDI MLIMI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de



Mamoudzou ;

Considérant la nécessité urgente de créer de nouvelles salles de classe pour répondre à la forte croissance démographique et aux besoins scolaires sur le territoire communal ;

Considérant que la commune bénéficie de subventions notifiées par l'État, le Département de Mayotte et l'Union européenne pour financer l'extension de 5 établissements scolaires en modulaires ;

Considérant que le décalage temporel entre la notification des aides et leur versement effectif entraîne un besoin de trésorerie immédiat ;

Considérant qu'il est proposé de recourir à un préfinancement de subvention sous forme d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement, afin de permettre la réalisation rapide des opérations ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenter :

Article 1^{er} : La commune de Mamoudzou est autorisée à contracter auprès de l'Agence Française de Développement un emprunt d'un montant total de **4 096 204 €**, destiné au préfinancement de la subvention Etat (arrêté n°2022-718/SGAR/DSCEES/PAF), pour l'extension de 5 établissements scolaires en modulaires.

Article 2 : De valider les caractéristiques principales de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 4 096 204 €
- Durée : 36 mois maximum
- Taux d'intérêt : Taux variable Euribor 6 mois + 151 points de base
- Objet : Préfinancement de subvention pour l'extension de 5 établissements scolaires en modulaires

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer la convention de crédit avec l'AFD ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 01/09/2025

Le Maire

